

Kliment KERMENDI

Conseil des droits de l'homme
Dixième session - Mars 2009 - ONU
Intervention orale : Examen périodique universel

S E R B I E

Nous saluons le bon accueil que la Serbie a réservé aux recommandations et questions issues de l'examen périodique universel (EPU). Néanmoins, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil sur la situation précaire que vivent des retraités kosovars qui ont cotisé jusqu'en 1999 en ex-Yougoslavie. Après des années de troubles et de guerre, la Province autonome du Kosovo a été placée sous administration internationale de l'ONU (MINUK) en 1999, en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Le 17 février 2008, le Kosovo a déclaré son indépendance, qui est aujourd'hui reconnue par 56 Etats.

Le Kosovo est la région la plus pauvre d'Europe (HRI/CORE/UNK/2007, para. 14). Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, dont le rapport a été pris en considération pour l'Examen périodique universel, a estimé qu'environ 45 % des Kosovars vivent dans la pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1.42 € par jour et 15 % vivent dans l'extrême pauvreté, soit avec moins de 0.93 € par jour ; le chômage atteignant jusqu'à 40 % (E/C.12/UNK/CO1). Cette situation économique pèse drástiquement sur les conditions de vie de la population. Depuis la fin de la guerre quelques 60 000 retraités albano-kosovars, roms, ashkalis et turcs sont privés de leur, déjà maigre, pension pour laquelle ils ont cotisé durant leur vie de travail, soit sur une période de 15 à 40 ans, dans l'espoir de s'assurer une retraite digne.

Dès l'année 2000, de nombreuses démarches administratives ont été lancées auprès des responsables du gouvernement provisoire, des fonctionnaires de la MINUK, des ministres de différents départements, des délégués de l'Assemblée du Kosovo. De même, des manifestations massives (70 000 participants, le 4 juillet 2000) ont eu lieu, ainsi que des sollicitations adressées au Secrétaire général de l'ONU et à l'Union européenne pour attirer l'attention sur la situation précaire dans laquelle vit une grande partie de la population au Kosovo. Pouvoir seulement récupérer ce qui revient de droit à ces milliers de personnes aiderait à améliorer quelque peu leur niveau de vie. La MINUK, jusqu'à présent, n'a fourni que des promesses, sans suite.

Les fonds provenant des cotisations versées des années durant jusqu'en 1999 doivent se trouver dans les caisses à Belgrade, vu que les retraités serbes vivant dans l'ancienne Province autonome du Kosovo semblent régulièrement toucher leur retraite.

Par conséquent, dans le suivi des recommandations de l'Examen périodique universel et des engagements pris par la Serbie pour améliorer la situation des droits de l'homme, nous appelons la communauté internationale et le Conseil des droits de l'homme à créer une commission qui aurait pour tâche de prendre des mesures en collaboration avec les gouvernements et institutions responsables du recouvrement et paiement des droits aux quelques 60 000 retraités, facilitant à ces derniers l'accomplissement des modalités administratives et les interminables péripéties bureaucratiques qui les empêchent d'avoir gain de cause.